



OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS SALARIALES

ON A TOUS BESOIN D'ARGENT ! ET SI ON DISCUTAIT SALAIRE ?

Le SMIC* a été mis en place en 1970, dans la foulée des actions de grève de mai 68. Il a été instauré pour que les salariés à faibles revenus puissent améliorer leurs conditions de vie en fonction de l'évolution des prix mais également en rapport au mouvement général de l'économie.

Pour rappel, le SMIC est un salaire minimum qui doit être suffisant pour vivre dignement. Le patronat, s'appuyant sur un chômage de masse et l'austérité au niveau européen, remet en cause cette conquête sociale en limitant la revalorisation du SMIC donc des salaires. Il obtient aussi des gouvernements successifs des exonérations de cotisations.

10 % c'est ce que revendique la CGT pour l'augmentation du SMIC.

A la SNCF, avec notre salaire (sans les EVS** ou autres primes aléatoires...), pouvons-nous assurer nos dépenses contraintes (loyer, eau, énergie, transport, santé, alimentation, éducation des enfants ...) et profiter du fruit de notre travail pour des loisirs légitimes (vacances, culture, sports ...) ?

La grille salariale à la SNCF doit être la juste rémunération qui tient compte des qualifications, de l'expérience acquise, des savoirs et savoir-faire et des diplômes obtenus.

Dans les médias, au sein des entreprises, ils nous affirment qu'il n'y a pas d'argent, et pourtant...

En 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient en moyenne 10 jours de travail par an et par salarié ; en 2012, ils en représentent 45 !

En 2014, les entreprises du CAC 40 ont cumulé 56 milliards d'euros de bénéfices. L'argent existe, fruit de notre travail quotidien. A la SNCF aussi, il y a de l'argent, il faut exiger une augmentation des salaires.

*SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** EVS : Élément Variable de Solde

Quelques chiffres* :



- **150 millions de dividendes versés à l'Etat (1 Milliard 200 millions euros versés depuis 2009),**
- **300 millions pour transformer Thalys en EF** ,**
- **150 millions gaspillés dans la co-entreprise avec IBM,**
- **6 millions d'euros/an en loyer du nouveau siège à Saint Denis. A savoir que la SNCF est toujours locataire de l'ancien siège national à Montparnasse,**
- **200 millions de Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) perçus par la SNCF,**
- **Enveloppe de 100 millions pour le versement de primes individuelles et aléatoires à certains cheminots.**

L'addition de ces sommes représente plus de 900 millions, soit bien plus de 10% de la masse salariale ! De l'argent, il y en a !!!

La CGT exige donc l'ouverture de négociations pour une augmentation générale des salaires immédiate et la prise en compte des besoins des cheminotes et des cheminots.

ENSEMBLE, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !!!

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS		
Nom :	 J'ADHÈRE À LA CGT FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS 112, Rue de Paris - Case 5-16 931 515 MONTREUIL, Cedex Tél : 01 55 82 64 40 cgt@cheminotsg.fr www.cheminotsg.fr	BULLETIN D'ADHESION  Ne dites plus : « Que fait la CGT ? » FAITES-LA !
Prénom :		
Adresse :	Nom du secteur :	Tél :
.....	Syndicat :	Tél :
Fonction :	Nom du contact :
Grade :	Nom du syndiqué :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :

*source : bilan social 2014 de la SNCF et du CCE

** : EF : Entreprise Ferroviaire

